



DOSSIER DE CANDIDATURE

**A renvoyer dûment complété avant le 18 octobre 2019 à l'adresse suivante :
AICE@infopro-digital.com**

Version word du document disponible sur demande :
AICE@infopro-digital.com

PRÉSENTATION

Les trophées AUTO INFOS CUSTOMER EXPERIENCE récompensent un projet innovant ou une entreprise ayant mené une ou plusieurs opération(s) remarquable(s) et innovante(s) dans le domaine du parcours client digitalisé automobile.

Ce concours organisé par la société Editions Techniques pour l'Automobile et l'Industrie (ci-après l'Organisateur) est ouvert à toutes les entreprises sans distinction de taille œuvrant dans le domaine de la construction et de la distribution automobile en France. Il s'agit d'un moyen de valoriser les projets mis en place par vos équipes.

L'inscription au concours est gratuite.

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

INFORMATIONS SOCIÉTÉ (à remplir obligatoirement quelle que soit la catégorie choisie)

Dénomination sociale :

RCS et ville d'enregistrement (le cas échéant) :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Président, Directeur général :

Tél. :

E-mail :



DOSSIER DE CANDIDATURE

3. CATÉGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE (un seul choix possible)

3.1 TROPHÉES SPECIFIQUES OUVERTS A CANDIDATURE

☐ Trophée User Experience

Le Trophée User Experience récompense les **marques et groupes de distribution automobiles** disposant d'une ergonomie et d'une expérience utilisateur optimale sur site web et application mobile. Les critères d'éligibilité se basent sur le taux de transformation du site Internet ou de l'application mobile, ainsi que sur le nombre de clics nécessaire à l'utilisateur pour arriver au formulaire de contact.

☐ Trophée Réseaux Sociaux

Le Trophée Réseaux sociaux : récompense les **marques et groupes de distribution automobiles** les plus influents sur les réseaux sociaux B2C (Facebook, Twitter, Instagram...). Les critères d'éligibilité se basent sur l'ensemble de la stratégie développée par la marque ou le groupe : ciblage d'utilisateurs intéressés, personnalisation des messages, animation de communautés spécifiques et engagement provoqué.

Pour les catégories ci-dessus :

- Un même projet ne pourra être proposé que dans une seule catégorie.
- Les candidats pourront proposer plusieurs projets différents. Dans ce cas, ils devront remplir autant de dossiers de candidatures que de projets présentés.
- La date de démarrage des projets présentés devra être postérieure au **1^{er} janvier 2018**, le candidat devra en justifier. Les projets non finalisés à la date de dépôt du dossier de candidature sont acceptés dès lors que leur date de démarrage est prouvée par le candidat.

3.2 TROPHÉES SPECIFIQUES NON OUVERTS A CANDIDATURE

En plus des Trophées spécifiques ouverts à candidature, l'Organisateur décernera les neuf trophées suivants qui ne sont pas ouverts à candidature et dont la description figure au 3.2 du règlement :

- Trophée E-reputation ;
- Trophée Meilleur constructeur Premium sur un lead VN ;
- Trophée Meilleur constructeur Généraliste sur un lead VN ;
- Trophée Meilleure constructeur Spécialiste sur un lead VN ;
- Trophée Meilleur constructeur sur un lead APV
- Trophée Groupe de distribution sur un lead VO ;
- Trophée Meilleure performance LOA VO
- Trophée Meilleure performance de garantie VO
- Trophée Meilleur label VO de l'année



DOSSIER DE CANDIDATURE

4. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ PAR LES CANDIDATS

• **NOM DE LA SOCIÉTÉ :**

• **CATÉGORIE (un seul choix possible) :**

- Trophée User Experience
- Trophée Réseaux Sociaux

• **NOM DU PROJET :**

• **BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :**

• **CARACTÈRE INNOVANT :**

• **RÉSULTATS DÉJÀ CONSTATÉS ET/OU ATTENDUS PAR LES CLIENTS / L'ENTREPRISE** (Ex : Gains, ROI, bénéfices opérationnels... pour le client, l'entreprise) :

• **POUR LA CATEGORIE USER EXPERIENCE** : Taux de transformation du site web et ou de l'application mobile, nombre de clics nécessaires pour arriver au formulaire de contact, à un formulaire de demande d'essai VN, VO et/ou rdv atelier... :

• **SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES UTILISÉES OU NOUVEAUX USAGES ?**

• **POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOTRE PROJET MÉRITE D'ÊTRE RETENU ?**



DOSSIER DE CANDIDATURE

+ FOURNIR EN ANNEXE (facultatif)

Pour compléter votre candidature, il est conseillé de joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier votre projet/vos actions : bilan final de projet, brevet, article de presse, vidéo de présentation, preuve de concept, rapport d'évaluation, ou tout document complémentaire que le candidat souhaite porter à la connaissance du jury.

Les pièces complémentaires devront être adressées par mail à l'occasion de l'envoi du dossier de candidature à l'adresse suivante : AICE@infopro-digital.com

• LISTE DES ANNEXES FOURNIES (FACULTATIF)



DOSSIER DE CANDIDATURE

RÈGLEMENT

TROPHÉES AUTO INFOS CUSTOMER EXPERIENCE 2019

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Les trophées AUTO INFOS CUSTOMER EXPERIENCE sont organisés du 25 juillet au 18 octobre 2019 par EDITIONS TECHNIQUES POUR L'AUTOMOBILE ET L'INDUSTRIE (ETAI), SAS au capital de 57.029.328 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 806 420 360, dont le siège social est situé 10 place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 – 92160 Antony (ci-après « l'Organisateur »).

L'inscription au concours est gratuite.

La cérémonie de remise des trophées AUTO INFOS CUSTOMER EXPERIENCE se tiendra en décembre 2019 (date à confirmer ultérieurement) à Paris ou sa banlieue (adresse exacte confirmée ultérieurement).

L'Organisateur est notamment l'éditeur du magazine *Auto Infos* et du site internet www.auto-infos.fr

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Les trophées AUTO INFOS CUSTOMER EXPERIENCE récompensent un projet innovant ou une entreprise ayant mené une ou plusieurs opération(s) remarquable(s) et innovante(s) dans le domaine du parcours client digitalisé automobile.

Ce concours est ouvert à toutes les entreprises sans distinction de taille œuvrant dans le domaine de la construction et de la distribution automobile en France.

ARTICLE 3 – CATÉGORIES DE TROPHÉES

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera 2 Trophées spécifiques ouverts à candidature. L'Organisateur décernera également 9 Trophées spécifiques non ouverts à candidature.

3.1 Trophées spécifiques ouverts à candidature

Trophée User Experience

Le Trophée User Experience récompense les **marques et groupes de distribution automobiles** disposant d'une ergonomie et d'une expérience utilisateur optimale sur site web et application mobile. Les critères d'éligibilité se basent sur le taux de transformation du site Internet ou de l'application mobile, ainsi que sur le nombre de clics nécessaire à l'utilisateur pour arriver au formulaire de contact.



DOSSIER DE CANDIDATURE

Trophée Réseaux Sociaux

Le Trophée Réseaux sociaux : récompense les **marques et groupes de distribution automobiles** les plus influents sur les réseaux sociaux B2C (Facebook, Twitter, Instagram...). Les critères d'éligibilité se basent sur l'ensemble de la stratégie développée par la marque ou le groupe : ciblage d'utilisateurs intéressés, personnalisation des messages, animation de communautés spécifiques et engagement provoqué.

Pour les catégories ci-dessus :

- Un même projet ne pourra être proposé que dans une seule catégorie.
- Les candidats pourront proposer plusieurs projets différents. Dans ce cas, ils devront remplir autant de dossiers de candidatures que de projets présentés.
- La date de démarrage des projets présentés devra être postérieure au **1^{er} janvier 2018**, le candidat devra en justifier. Les projets non finalisés à la date de dépôt du dossier de candidature sont acceptés dès lors que leur date de démarrage est prouvée par le candidat.

Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux au projet qu'ils soumettent. Néanmoins, l'Organisateur ou le jury pourra inscrire un candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

L'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs trophées en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

3.2 Trophées spécifiques non ouverts à candidature

Trophée E-reputation :

Le Trophée E-reputation récompense les **marques et groupes de distribution automobiles** disposant des meilleurs avis clients passés dans les show-rooms ou les ateliers. Les critères se basent sur le taux de promoteurs (note de 0 à 10 attribuée par les clients sur le VN, le VO et l'après-vente).

Trophée Meilleur constructeur Premium sur un lead VN :

Le Trophée Meilleur constructeur premium sur un lead VN récompense à la fois le meilleur taux de réponse des **constructeurs automobiles** de la catégorie « Premium » sur une demande d'essai de véhicule neuf mais également la réponse la plus rapide. La combinaison des deux fait ce prix.

Constructeurs Premium VN :

- ALFA ROMEO
- AUDI
- BMW
- JAGUAR / LAND ROVER
- MERCEDES
- MINI
- VOLVO



DOSSIER DE CANDIDATURE

Trophée Meilleur constructeur Généraliste sur un lead VN :

Le Trophée Meilleur constructeur Généraliste sur un lead VN récompense à la fois le meilleur taux de réponse des **constructeurs automobiles** de la catégorie « Généraliste » sur une demande d'essai de véhicule neuf mais également la réponse la plus rapide. La combinaison des deux fait ce prix.

Constructeurs généralistes VN :

- CITROËN
- DACIA
- DS
- FIAT
- FORD
- HONDA
- HYUNDAI
- KIA
- MAZDA
- MITSUBISHI
- NISSAN
- OPEL
- PEUGEOT
- RENAULT
- SEAT
- SKODA
- SUBARU
- SUZUKI
- TOYOTA
- VOLKSWAGEN

Trophée Meilleur constructeur Spécialiste sur un lead VN :

Le Trophée Meilleur constructeur Spécialiste sur un lead VN récompense à la fois le meilleur taux de réponse des **constructeurs automobiles** de la catégorie « Spécialiste » sur une demande d'essai de véhicule neuf mais également la réponse la plus rapide. La combinaison des deux fait ce prix.

Constructeurs spécialistes VN :

- JEEP
- SMART

Trophée Meilleur constructeur sur un lead APV :

Le Trophée Meilleur constructeur sur un lead APV récompense à la fois le meilleur taux de réponse des **constructeurs automobiles** toutes catégories confondues sur une demande après-vente mais également la réponse la plus rapide. La combinaison des deux fait ce prix.

Constructeurs APV :

ALFA	HONDA	RENAULT
ROMEO	HYUNDAI	SEAT
BMW	KIA	SKODA
CITROËN	MERCEDES	SUZUKI
DACIA	MINI	TOYOTA
DS	NISSAN	VOLKSWA
FIAT	OPEL	GEN
FORD	PEUGEOT	VOLVO

Trophée Meilleur groupe de distribution sur un lead VO :

Le Trophée Meilleur groupe de distribution sur un lead VO récompense à la fois le meilleur taux de réponse des **groupes de distribution automobiles** du top 100 sur une demande d'essai de véhicule d'occasion mais également la réponse la plus rapide. La combinaison des deux fait ce prix.



DOSSIER DE CANDIDATURE

Trophée Meilleure performance LOA VO :

Le Trophée Meilleure performance LOA VO récompense les **marques ou groupes de distribution automobiles** sur leur performance réalisée en LOA VO. Les critères de sélection se basent sur une moyenne des classements fournis par les organismes de financement de la filière automobile.

Trophée Meilleure performance de garantie VO :

Le Trophée Meilleure performance de garantie récompense les **marques ou groupes de distribution automobiles** sur leur performance réalisée en garantie. Les critères de sélection se basent sur une moyenne des classements fournis par les sociétés de garantie de la filière automobile.

Trophée Meilleur label VO de l'année :

Le Trophée Meilleur label VO de l'année récompense un **constructeur automobile** pour son label sur des critères liés à la performance commerciale, la rentabilité, le contenu de l'offre, la garantie et la disponibilité des véhicules.

ARTICLE 4 – CANDIDATURE

Pour s'inscrire et participer au concours, le candidat à un Trophée défini au 3.1 ci-dessus doit obligatoirement :

- Être une personne morale ayant un lien avec la construction ou la distribution automobile, dont le siège social ou l'établissement principal est situé en France, à l'exclusion de toute société appartenant au groupe INFOPRO DIGITAL

La personne physique intervenant au nom et pour le compte de la personne morale garantit avoir la capacité juridique d'engager financièrement et juridiquement la personne morale pour laquelle elle intervient et qui sera liée par le présent règlement.

- Proposer un projet achevé ou non dont la date de démarrage est postérieure au **1^{er} janvier 2018**. Les projets non finalisés à la date de dépôt du dossier de candidature sont acceptés dès lors que leur date de démarrage est prouvée par le candidat. Le candidat devra justifier de cette date.
- Compléter un dossier de candidature téléchargeable sur le site <https://evenements.infopro-digital.com/auto-infos/evenement-auto-infos-customer-experience-2019-p-10900> et le renvoyer au plus tard le **18 octobre 2019** par e-mail à l'adresse AICE@infopro-digital.com ou par courrier postal à l'attention d'IVANNE LECA à l'adresse suivante : EDITIONS TECHNIQUES POUR L'AUTOMOBILE ET L'INDUSTRIE, 10 place du Général de Gaulle – BP 20156 – 92186 Antony Cedex.

Tout dossier de candidature déposé au-delà de la date limite indiquée et/ou tout dossier incomplet sera rejeté.



DOSSIER DE CANDIDATURE

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1 Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires au dépôt de leur candidature, à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteurs, vidéos, brevets, savoir-faire industriel..., y compris des prestataires éventuellement intervenus dans l'opération concernée etc.) lors de la remise des Trophées et dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptibles de traiter des trophées AUTO INFOS CUSTOMER EXPERIENCE dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui procède, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours, au droit de la propriété intellectuelle ou au droit à l'image.

5.2 L'Organisateur s'engage à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature**. Lesdites informations ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de l'organisation du concours (salariés, experts et prestataires de l'Organisateur, jury) et aux seules fins de l'organisation du concours et de la sélection des lauréats.

5.3 Le candidat fera seul son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après la remise du trophée à propos du dossier, projet, réalisation, action présenté. Il indemniserà l'Organisateur de tous les préjudices qu'il subirait et le garantit contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre.

ARTICLE 6 – DESIGNATION DES NOMINES

6.1 Trophées spécifiques ouverts à candidature

L'ensemble des dossiers sera examiné par un comité de pré-sélection composé de membres de la rédaction du magazine *Auto Infos*. Le comité effectuera, pour chacune des catégories, une pré-sélection de trois candidats qui seront présentés au jury (ci-après les « Nominés »).

Pour effectuer sa pré-sélection, le comité se basera notamment sur les critères suivants :

- Caractère complet du dossier ;
- Degré de maturité du projet ;
- Originalité de la démarche innovatrice ;
- Ampleur du projet ou le cas échéant des actions au regard des retombées techniques et/ou économiques ;

Les Nominés seront informés de leur présélection par e-mail aux adresses mentionnées dans le dossier de candidature.



DOSSIER DE CANDIDATURE

Ils s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur nomination à des tiers jusqu'à la cérémonie de remise des Trophées.

Les Nominés recevront une invitation à la cérémonie de remise des trophées AUTO INFOS CUSTOMER EXPERIENCE et devront être présents à cette cérémonie (afin de recevoir leur prix s'ils sont désignés lauréat par le jury) qui se déroulera en décembre 2019 (date à confirmer ultérieurement) à Paris ou sa banlieue (adresse exacte confirmée ultérieurement).

6.2 Trophées spécifiques non ouverts à candidature

Les nominés de la catégorie **Meilleure label VO de l'année** sont déterminés par un comité de pré-sélection composé de membres de la rédaction du magazine *Auto Infos*.

Pour effectuer sa pré-sélection, le comité se basera notamment sur les critères suivants :

- Degré de maturité du projet ;
- Originalité de la démarche innovatrice ;
- Ampleur du projet ou le cas échéant des actions au regard des retombées techniques et/ou économiques ;

Les nominés des catégories :

- **Meilleur constructeur Premium sur un lead VN**
- **Meilleur constructeur Généraliste sur un lead VN**
- **Meilleur constructeur Spécialiste sur un lead VN**
- **Meilleur constructeur sur un lead APV**
- **Meilleur groupe de distribution sur un lead VO**

sont déterminés à partir d'une étude sur le traitement des leads menée par Auto Infos en partenariat avec la société SELECT'UP.

Les nominés de la catégorie **E-reputation** sont déterminés par la moyenne des classements fournis par les sociétés spécialisées dans le scoring d'avis client de la filière automobile.

Les nominés de la catégorie **Meilleure performance LOA VO** sont déterminés par la moyenne des classements fournis par les organismes de financement de la filière automobile.

Les nominés de la catégorie **Meilleure performance de garantie VO** sont déterminés par la moyenne des classements fournis par les sociétés de garantie de la filière automobile.

Les Nominés seront informés de leur présélection par e-mail.

Ils s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur nomination à des tiers jusqu'à la cérémonie de remise des Trophées.

Les Nominés recevront une invitation à la cérémonie de remise des trophées AUTO INFOS CUSTOMER EXPERIENCE et devront être présents à cette cérémonie (afin de recevoir leur prix s'ils sont désignés lauréat par le jury) qui se déroulera en décembre 2019 (date à confirmer ultérieurement) à Paris ou sa banlieue (adresse exacte confirmée ultérieurement).



DOSSIER DE CANDIDATURE

ARTICLE 7 – DÉSIGNATION DES LAURÉATS

7.1 Trophées spécifiques ouverts à candidature

Les lauréats des trophées ouverts à candidature seront désignés parmi les Nominés par un jury composé d'un président, de membres de la rédaction d'*Auto Infos* et d'une sélection de directeurs marketing et digitaux du top 190 des groupes de distribution.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à justifier de ses choix. Ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Les membres du jury ne pourront participer au vote pour une catégorie dans laquelle leur entreprise serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement.

Le jury désignera les lauréats des 2 Trophées ouverts à candidature, étant entendu que le jury se réserve la possibilité de désigner des *ex aequo*, de ne pas désigner de lauréat ou de créer de nouveaux trophées.

Pour les Trophées ouverts à candidature, les lauréats seront désignés sur la base notamment des critères suivants :

- Ampleur du projet ou le cas échéant des actions menées au regard des retombées techniques et économiques ;
- Originalité de la démarche innovatrice

7.1 Trophées spécifiques non ouverts à candidature

a) Trophée Meilleur label VO de l'année

Le lauréat de cette catégorie est désigné parmi les Nominés par un jury composé d'un président, de membres de la rédaction d'*Auto Infos* et d'une sélection de directeurs marketing et digitaux du top 190 des groupes de distribution.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à justifier de ces choix. Ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Les membres du jury ne pourront participer au vote pour une catégorie dans laquelle leur entreprise serait soit nommée soit impliquée directement ou indirectement.

Le jury désignera le lauréat du Trophée Meilleure label VO de l'année non ouvert à candidature, étant entendu que le jury se réserve la possibilité de désigner des *ex aequo*, de ne pas désigner de lauréat ou de créer de nouveaux trophées.

Pour le Trophée Meilleure label VO de l'année non ouvert à candidature, le lauréat est désigné sur la base notamment des critères suivants :

- Ampleur du projet ou le cas échéant des actions menées au regard des retombées techniques et économiques ;
- Originalité de la démarche innovatrice



DOSSIER DE CANDIDATURE

b) Autres Trophées non ouverts à candidature

Les lauréats des catégories :

- **Meilleur constructeur Premium sur un lead VN**
- **Meilleur constructeur Généraliste sur un lead VN**
- **Meilleur constructeur Spécialiste sur un lead VN**
- **Meilleur constructeur sur un lead APV**
- **Meilleur groupe de distribution sur un lead VO**

sont déterminés à partir d'une étude sur le traitement des leads menée par Auto Infos en partenariat avec la société SELECT'UP.

Le lauréat de la catégorie **E-reputation** est déterminé par la moyenne des classements fournis par les sociétés spécialisées dans le scoring d'avis client de la filière automobile.

Le lauréat de la catégorie **Meilleure performance LOA VO** est déterminé par la moyenne des classements fournis par les organismes de financement de la filière automobile.

Le lauréat de la catégorie **Meilleure performance de garantie VO** est déterminé par la moyenne des classements fournis par les sociétés de garantie de la filière automobile.

7.2 RÉSULTATS

Les résultats seront annoncés le jour de la remise des Trophées qui se tiendra en décembre 2019 (date à confirmer ultérieurement) à Paris ou sa banlieue (adresse exacte confirmée ultérieurement).

Les résultats seront ensuite publiés dans le magazine Auto Infos et sur le site internet www.auto-infos.fr

ARTICLE 8 – UTILISATION DE LA DENOMINATION « AUTO INFOS CUSTOMER EXPERIENCE »

Seuls les lauréats d'un Trophée sont autorisés à utiliser les noms et logo « AUTO INFOS CUSTOMER EXPERIENCE » dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation institutionnelle, commerciale et/ou promotionnelle concernant la société ou le projet récompensé. Cette autorisation est consentie pour une durée limitée d'un (1) an à compter de la remise des Trophées.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. L'Organisateur, ou toute société du groupe Infopro Digital, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales, des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ou les intégrer dans des annuaires professionnels.



DOSSIER DE CANDIDATURE

Selon ce qui aura été indiqué dans le dossier de candidature, les données à caractère personnel des candidats pourront être transmises aux partenaires de l'Organisateur afin de leur envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues dans le cadre de leur activité professionnelle.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse mail cnil.evenements@infopro-digital.com.

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

ARTICLE 10 - DIVERS

10.1 - Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

10.2 - L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

10.3 - Les candidats, nominés et lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur ou des sociétés du groupe Infopro Digital auquel l'Organisateur appartient) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

10.4 - La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

10.5 - Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

10.6 - Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible à tout moment durant la durée du concours sur le site internet <https://evenements.infopro-digital.com/auto-infos/evenement-auto-infos-customer-experience-2019-p-10900>

10.7 - Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Le 24.07.2019